

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

aire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19-0030017

ND 46870

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5353

Société : LAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BERRADA KHALID

Date de naissance : 11.06.1953

Adresse : 13 lot HAJ FATEH 5 2^e étage 10000 CASABLANCA

Tél. : 0601071814

Total des frais engagés : 715,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr BOUDAD Latifa
Médecin Général
Lot Annaim Imm, A20 N°3 Oulfa
CASABLANCA Tél: 05 22 91 32 44

Date de consultation : 09 NOV 2020

Nom et prénom du malade : Berrada Allal Khaled Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : G.E.A + Libby

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 10.11.1.2020

Signature de l'adhérent(e) : fx

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
	C	-	150,-	Dr BOUDAD Dr Médecin Général et Annalim Imm. A2B N° Oulfa ABLANCA . Tel: 05 21 32 44

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE L'italiafach Rue 6 1000 Bruxelles	20/01/2020	555,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan orthopédique.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXERCICE

Docteur Latifa BOUDAD

Médecine Générale
Diplôme U. en Diabétologie
Diplômée de la Faculté de Médecine
de Casablanca

الدكتورة لطيفة بوضاض

الطب العام
دبلوم جامعي في داء السكري
خريجة كلية الطب العام
بالدار البيضاء

Casablanca, le : الدار البيضاء، في :

09 NOV 2011

Berrada ALLa Khaled

LOT: 20064 PER: 04/2025
PPV: 48,50 DH

48,50 Fiberal 500
~ 4+ 315

SV

ARMERIA HAMZA
NICA
Date: 05/2023 Lot: 64
Tél: 0522 93 10 28

23,00 Spray .

23,00

قرصا ملبيسا مقاوما
لعصارة المعدة 28

180,00 + 2 M+315

(25)

LOT: 609
PER: 02/23
PPV: 180,00 DH

- Razon 400

~ 4+ 315

قرصا ملبيسا مقاوما
لعصارة المعدة 28

LOT: 609
PER: 02/23
PPV: 180,00 DH

20

Argo spray

~ 3+ 315

ogm. 250 mg D.

LOT N° : 1131
UT-AV : 05-23
P.P.V : 30DH50

A20, App. 3 - El Oulfa - Casablanca
A20, تجربة النعيم، شقة 3 - الألفة - الدار البيضاء
الهاتف : 05 22 91 32 44 - GSM : 06 66 26 70 60
06 66 26 70 60 - المحمول : 05 22 91 32 44

Tél : 05 22 91 32 44 - GSM : 06 66 26 70 60

-librex

21.00 x 15 + 315

63.90 Bi mefod LP

x 15

14.00 Dolip 4.

17.40 x 15 + 315
→ Demorol (250)

595.70 x 215

LOT:19161 PER:12/2022
PPV: 21.00 DH

SV

63.00

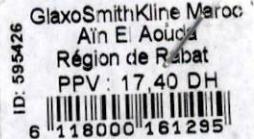
SV

PPV: 14DH00

PER: 11/12

LOT: I2615

SV



Dr BOUQUAD Latifa
Medecin Général
A20 Ag
Lot Annabim INT 05
CASABLANCA

STE PHARMACIE HAMZA
C.F.
Lote: Haj fettoune 6 N° 3 Lot 64
Casablanca - Tél: 0522 93 10 28